

VILLERS *infos*

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VILLERS-MARMERY

n° 4 - Juillet 1996



UN PETIT TOUR et puis s'en vont...

Avouons-le, ce tour 96 nous a un peu déçus...

D'abord, il devait passer par l'avenue de Champagne (nous vous l'avions d'ailleurs annoncé dans le numéro 2 de *VILLERS infos*). À la surprise générale, deux jours seulement avant l'étape attendue, nous apprenons que les coureurs bifurqueront vers les Petites Loges en empruntant la rue Pasteur. Les personnes qui les attendront en bas de la Garenne en seront pour leurs frais...

Les bouteilles en carton peint, ensuite, n'ont pas attendu le passage des coureurs pour céder aux assauts du vent... Dommage !

Les chaînes de télévision, enfin, n'ont rien montré du village, pas même la banderole large de 14 mètres et haute de 5 mètres plantée le matin même de l'étape. Même la chaîne régionale nous a superbement ignorés...

Malgré tout, nous garderons un bon souvenir de ce qu'il y a eu autour de l'événement :

- le lâcher de ballons pour les enfants qui remercient le vent de son aide... Comme quoi, le malheur des uns peut faire le bonheur des autres !

- les préparatifs, qui ont permis aux plus motivés de se retrouver pour bâtir quelque chose d'un peu fou, le tout, dans la bonne humeur.

- le petit clin d'œil des journalistes d'Europe 1 "*aux villages du vignoble superbement décorés*" : c'est peu, mais ça reconforte...



LE MOT DU MAIRE

Le deuxième semestre de cette année 1996 sera surtout marqué par les différents travaux dans la commune :

- la fin de l'installation du réseau gaz (prévue fin novembre) ;
- la fin de la rénovation de l'éclairage public, dans l'Avenue de Champagne ;
- le début de l'aménagement du Fossé Roger ;
- l'enduisage de la route des Petites Loges ;
- la construction d'un avaloir dans le bas de la route du moulin qui permettra l'évacuation des eaux pluviales vers la mare de la station d'épuration.

En attendant, c'est l'été, et je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

G. DAYER

SOMMAIRE

Le mot du Maire.....p.1...

Un petit tour et puis s'en vont.....p. 1

Le Conseil vous informe :

• Réunion du 6 juin 1996.....p. 2

• Réunion du 28 juin 1996.....p. 2

• Commission environnement.....p. 3

• Commission des fêtes.....p. 3 et 4

État Civil.....p.2....

Les monstres.....p.2....

Le coin des associations :

• Les donneurs de sang.....p.4

• Le Centre De Loisirs.....p.5

• L'Éveil socio-culturel.....p.5

• L'A.S.VM.....p.5...

• Les Sapeurs Pompiers.....p.6

• Le Parc Régional.....p.7

Connaissance du patrimoine....p. 8 et 9

Image du passé.....p.10.

Calendrier.....p.10...

En bref.....p.10....

La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.

Téléphone et télécopie : 26 97 92 68

LE CONSEIL VOUS INFORME

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 1996

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- S'oppose fermement au transfert du cimetière militaire de Villers-Marmery au cimetière militaire de Sillery et s'étonne et regrette que le sentiment de rentabilité l'emporte sur celui du respect des soldats morts pour la France.

- Ne donne pas une suite favorable au projet de transfert des tombes militaires du cimetière civil dans le cimetière militaire.

Considérant les travaux de remise en état nécessaires, émet le vœu que les rénovations proposées soient effectuées dans les meilleurs délais.

- Accepte le projet d'aménagement du site « Route de la Gare » sous réserve qu'il reste grillagé et de l'implantation d'une pancarte interdisant l'accès au public compte tenu des risques d'éboulement et, de ce fait, ne souhaite pas la plantation d'arbres fruitiers.

- Décide la réalisation de ces travaux après accord de l'aide financière dans le cadre du fonds de gestion de l'espace rural, de l'ordre de 40 à 80 %.

- Approuve le projet de charte révisé du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

- Fixe les tarifs des droits de place de la fête patronale applicables à compter de la fête des 2,3 et 4 août 1996 :

- Autos scooters : 550 F

- Kermesse (jeux vidéo) : 200 F

- Boutiques diverses : 100 F

- La Commission des Fêtes informe le Conseil qu'après étude des surfaces, il n'est plus possible d'envisager d'installer la fête au lotissement autour de la salle polyvalente compte tenu des constructions. Par ailleurs, la Commission a décidé de supprimer la journée du lundi et de prévoir un bal le vendredi soir. Les forains pouvant ouvrir le lundi s'ils le souhaitent.

- Décide que la Commission Environnement remplira le rôle de jury communal pour le concours des maisons fleuries compte tenu que la commune est inscrite au concours des villages fleuris à compter de cette année.

- Intègre Monsieur Daniel LONCLE dans la Commission Environnement.

- Envisage la mise en valeur des vitraux de l'église par un éclairage intérieur. Ce dossier sera présenté lors des prochaines réunions du Conseil.

- Décide de la périodicité des réunions du Conseil : le premier jeudi tous les deux mois, soit : janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre. Toutefois d'autres dates de réunions pourront être programmées lorsque l'ordre du jour le nécessitera.

RÉUNION DU CONSEIL DU 28 JUIN 1996

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Fixe le tarif de l'eau potable à compter de la facturation de juin 1997 à 4,10 F le m³, auquel s'ajoutent la redevance pollution et le F.N.D.A.E.

- Décide la réalisation des travaux suivants :

- Changement d'un moteur de pompe à la station de pompage ; (devis de 37 406,00 F H.T.).

- Rénovation chambre à vannes à la station de pompage ; (devis de 38 760,58 F H.T.).

- Construction et raccordement d'avaloirs Avenue de Champagne ; (devis de 6 460,00 F H.T.).

- Branchement eau potable et eaux usées Rue de Charleville (devis à solliciter).

- Décide d'adhérer au régime d'assurance chômage pour le personnel communal.

- Décide de retenir l'entreprise SANTERNE pour la réalisation des travaux de l'éclairage public, Avenue de Champagne pour un coût de 120 467, 43 F T.T.C., avec une plus-value de 820,00 F H.T. pour quatre mâts pour thermolaquage des mâts galvanisés.

- Décide la vérification et l'étude des propositions de devis pour le branchement gaz des bâtiments communaux avant décision définitive.

- Décide l'augmentation des tarifs de location de la salle polyvalente au 1er janvier 1997.

ÉTAT CIVIL

(du 06/04/96 au 05/07/96)

• Décès

M. André PORCHERET, le 24/05/96

• Naissances

Pauline JACOB, le 07/05/96

Paul GÉRARD, le 21/05/96

Antoine FOURRÉ, le 22/05/96

LES MONSTRES

(Rappel)

- du 9 au 12 août
- du 20 au 24 septembre
- du 8 au 12 novembre
- du 27 au 31 décembre

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

- Décide la réalisation des travaux suivants :
 - Réfection du mur mobile de la salle polyvalente (devis de 6 120,00 F H.T.) ;
 - Renforcement partiel des descentes d'eaux pluviales de la salle polyvalente (devis de 4 970,08 F H.T.) ;
 - Réfection isolation extérieure de la salle polyvalente (devis à solliciter auprès de l'entreprise PALETTE) ;
 - Ne donne pas suite à différentes demandes de subventions : Fondation Maréchal de Lattre - Fondation de la France Libre - Comité National du Souvenir de Verdun, Ecole de musique de Mourmelon le Grand pour un enfant de la commune, J. HAUTEM pour la pratique du tir à l'arc au niveau au niveau championnat de ligue.
- Accepte le retrait de la commune de Chamery du SIVOM de la région de Verzy.
- Désigne MM. G. DAYER et J.C. DEVAVRY comme délégués du S.I.E.P.
- Vote et approuve le compte administratif 1995 du lotissement qui se solde par un excédent de 76 752,61 F.
- Vote et approuve le compte administratif 1995 du service des eaux qui se solde par un excédent de 199 546,78 F.
- Vote et approuve le compte administratif 1995 de la commune qui se solde par un excédent de 458 471,96 F.
- Vote et approuve le budget supplémentaire du lotissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :
 - Fonctionnement : 40 808,00 F
 - Investissement : 182 413,00 F
- Vote et approuve le budget supplémentaire 1996 du service des eaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :
 - Exploitation : 199 546,00 F
 - Investissement : 207 833,00 F
- Il affecte le résultat 1995 de la façon suivante :
 - 67 833,00 F au financement des dépenses d'investissement (art. 1068 Réserves)
 - 199 546,00 F repris en exploitation
- Vote et approuve le budget supplémentaire 1996 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :
 - Fonctionnement : 458 471,00 F
 - Investissement : 325 000,00 F
- Accepte la dépense des études surveillées qui ont eu lieu du 4 mars 1996 au 27 juin 1996 de 17 h 00 à 18 h 15. Celles-ci ayant été effectuées par les institutrices comme chaque année.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

À PROPOS DES MAISONS FLEURIES

9 foyers de notre village ont participé cette année au concours départemental des maisons fleuries.

Un premier jury, composé des membres de la commission environnement désignée par le Conseil municipal, a dû procéder à une première sélection : il s'agissait de classer chaque habitation dans l'une des 7 catégories imposées et de n'en retenir qu'une seule par catégorie (certaines catégories n'étant pas représentées, comme "ferme traditionnelle", par exemple).

Un deuxième jury, le jury "du pays de Reims", est passé le 1^{er} juillet dans les communes situées au nord de la Montagne de Reims pour attribuer une note aux maisons retenues par les premiers jurys.

Un dernier jury, le Comité Départemental du Tourisme de la Marne, viendra fin juillet pour choisir, parmi les maisons retenues par le deuxième jury, celles qui emporteront les différents prix tant convoités.

À tous les participants, nous disons : à vos arrosoirs, et bonne chance aux heureux nominés...

COMMISSION DES FÊTES

La fête patronale 1996 sera différente par rapport à celles des années antérieures car plusieurs modifications sont intervenues quant à son organisation.

La désaffectation du public pour le lundi nous a conduits à supprimer cette journée et à la remplacer en partie par une animation le vendredi en soirée.

De plus, la commission des fêtes ayant opté pour la réalisation en 1996 de l'extension du podium ainsi que de sa couverture, il n'a pas été possible de proposer une attraction pour le Dimanche après-midi, car le budget communal ne permettait pas de financer deux projets en même temps. Cependant, un bal apéritif d'une heure trente a été négocié avec le sonorisateur afin de remplacer partiellement l'animation du Dimanche après-midi.

La commission des fêtes espère néanmoins que vous serez nombreux à participer à la fête patronale et à encourager les jeunes de fête qui œuvrent pour le bon déroulement de cette manifestation. Ceux-ci passeront parmi vous pour vous proposer le programme des festivités... Merci de votre bon accueil.

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite et fin)

COMMISSION DES FÊTES (suite et fin)

Neuma en concert le 15 juin

Vous étiez une centaine à venir écouter chants et musique du moyen-âge dans l'église.

Une soirée qui a satisfait tout le monde : les spectateurs, puisqu'ils ont applaudi chaleureusement les musiciens tout au long de la soirée et qu'ils ont rappelé plusieurs fois les artistes à la fin du concert ; les musiciens, ravis de l'ambiance, de l'accueil et de l'intérêt porté par le public aux instruments à la fin du spectacle. Une expérience que nous comptons renouveler l'an prochain, toujours dans le cadre de la fête de la musique.



LE COIN DES ASSOCIATIONS

• LES DONNEURS DE SANG

Le centre de transfusion sanguine de Reims recherche des donneurs en cytophérèse...

En fonction des besoins du malade, on ne transfuse aujourd'hui que le composant sanguin qui lui manque.

Selon les cas, les équipes soignantes sont amenées à traiter un patient avec un apport de globules rouges, de globules blancs, de plaquettes ou de plasma. Grâce à des appareils automatisés appelés séparateurs, l'obtention de l'un des éléments peut, à présent, se faire dès le prélèvement et permet de restituer au donneur les autres composants du sang. C'est le cas de la cytophérèse. La cytophérèse permet de fournir aux malades souffrant de troubles hémorragiques des quantités importantes de plaquettes correspondant à leur groupe sanguin et tissulaire. Issu d'un seul donneur, ce prélèvement permet de d'éviter toute complication immunologique. Ce

prélèvement ne peut se faire qu'à l'établissement de transfusion sanguine de REIMS. La durée moyenne est de 2 heures 30. La réglementation prévoit un maximum de 5 dons par an, hommes et femmes, avec un intervalle minimum de 8 semaines entre 2 dons. Les besoins spécifiques actuels de nos hôpitaux en plaquettes étant supérieurs aux dons réels, notre établissement de transfusion sanguine recherche des donneurs, hommes ou femmes, qui accepteraient de donner en cytophérèse. Si vous êtes en bonne santé, que vous ayez moins de 61 ans, vous pourriez répondre à cet appel. Le don constitue la seule chance de soins des patients qui souffrent d'un déficit en composants sanguins consécutif à une maladie, à un accident, à une opération chirurgicale et dont l'issue peut être fatale si un traitement substitutif n'est pas prodigué.

LE DON, GESTE GÉNÉREUX ET DÉSINTÉRESSÉ, EST, À CE JOUR, LA SEULE CHANCE DE CES PATIENTS.

Chaque prélèvement est obligatoirement précédé d'un entretien médical et d'un examen clinique. L'entretien médical confidentiel est réalisé par un médecin. C'est une étape essentielle pour garantir la plus grande sécurité possible pour le receveur comme pour le donneur. Il est donc important d'être attentif aux questions du médecin et sincère dans les réponses.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS, ADRESSEZ-VOUS À L'ÉTABLISSEMENT DE TRANSFUSION SANGUINE 45, RUE COGNACQ - JAY à REIMS (Tél. : 26 78 49 49).

Le président de l'amicale des donneurs de sang bénévoles de la montagne de Reims



LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

• LE CENTRE DE LOISIRS

Notre Centre débute le lundi 8 juillet et se termine le vendredi 26 juillet 1996. Nous avons 27 enfants de Villers inscrits : c'est un succès !

Il y a quatre animatrices :

- . Delphine Defrize, de Verzenay, Directrice.
- . Caroline Poupart, de Mailly-Champagne.
- . Clothilde Hautem et Sonia Devavry, de Villers-Marmery.

Les enfants participeront à deux grandes activités. Ils iront à la piscine du Château d'Eau à Reims, le 10 et le 19 Juillet, dans l'après midi. Ils feront du cheval à la ferme du Roucisson, près de Nogent-L'Abbesse, le lundi 22 juillet, toute la journée. Toutes ces activités sont gratuites pour les enfants, les parents accompagnateurs payant leur entrée. À la fin du Centre, tous les parents sont conviés à un spectacle présenté par les enfants à la salle polyvalente, le vendredi 26 Juillet après midi, à partir de 15 heures.

Bon Centre à nos enfants !

• L'EVEIL SOCIO-CULTUREL

Voyage de fin d'année : les enfants ont profité pleinement d'une belle journée dans un parc splendide et plein de rêve. Gageons qu'il leur restera de merveilleux souvenirs.

Kermesse des écoles : malgré un temps maussade et un changement d'emplacement de dernière minute, la kermesse s'est déroulée avec succès. Le spectacle des enfants a ravi tout le monde et les stands ont fonctionné à plein.

Toute l'équipe de l'éveil, ainsi que les enfants, vous remercient une fois encore pour les lots et dons offerts.



• L'A.S.V.M.

Vous n'avez pas encore renouvelé votre adhésion tennis pour l'année 96 ?

Pour les étourdis, voici un rappel des cotisations :



TARIFS 1996

TENNIS	EXTERIEUR/INTERIEUR	+18 ans	380 F
TENNIS	EXTERIEUR/INTERIEUR	-18 ans	220 F
TENNIS	EXTERIEUR	+18 ans	200 F
TENNIS	EXTERIEUR	-18 ans	140 F
TENNIS	INTERIEUR	invité	30 F
TENNIS	EXTERIEUR	invité	10 F

BADGE :
CAUTION DE 40F
CLE PORTILLON :
CAUTION DE 40F

Venez vite régulariser auprès de notre trésorier : Jean-Claude HAUTEM

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

• LES SAPEURS POMPIERS.

PRESENTATION :

Nous vous proposons dans ce numéro, la découverte administrative essentielle de ce beau métier, certes à risques, mais passionnant.

MISSION :

Les Services d'Incendie et de Secours sont chargés de la lutte et de la protection contre les incendies et contre les autres accidents, sinistres et catastrophes. Ils participent aux secours et à la protection des Personnes et des biens, à la prévention des risques de toute nature, ainsi qu'à l'environnement.

À ces opérations, viennent s'ajouter les tâches administratives et techniques qui permettent d'organiser le fonctionnement relativement complexe du Corps de Sapeurs Pompiers.

La formation, l'instruction, la prévision, la prévention, les différentes interventions, les spécialités sont les quelques facettes qui constituent la vie du Sapeur Pompier.



LEGISLATION :

À la veille de l'an 2000, une grande réforme historique vient de naître pour garantir à chacun de nous, une meilleure formation et faciliter l'exécution de nos missions au bénéfice de nos concitoyens.

Suite à nos revendications et notre manifestation du 1 décembre 1990 à Paris, le Gouvernement a voté le 3 mai dernier deux nouvelles lois relatives au développement du Volontariat dans les Corps de Sapeurs Pompiers.

L'une concerne la disponibilité du Volontaire en intervention et en formation avec des avantages à l'Employeur.

L'autre va permettre la mise en oeuvre d'une réelle et nouvelle organisation Départementale de nos Services d'Incendie et de Secours.



LOISIRS :

Notre 33 ème Rallye aura lieu le 28 Juillet prochain, une journée de détente amicale vous sera réservée, avec cette année un point de chute original à découvrir.

Rendez-vous Place de la République à 8 heures 30 pour le départ d'une nouvelle randonnée.



- LE PARC RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS COMMUNIQUE...

LES GENS DU PARC FERONT LA FÊTE !

dimanche 8 septembre 1996



Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims fêtera ses vingt ans en septembre prochain. Cet anniversaire, coïncidant avec l'adhésion des communes à la révision de la Charte, semble fort important pour la vie du Parc et pour les communes de la Montagne de Reims.

Cet évènement sera fêté dignement les 7 et 8 septembre prochains. La cérémonie officielle du XX^{ème} anniversaire se déroulera à Verzy, le samedi 7, sous la présidence de Madame Corinne Lepage, Ministre de l'Environnement, et sera l'occasion de réunir l'ensemble des élus régionaux, départementaux et locaux. Les Présidents et directeurs des parcs régionaux français s'associeront à la manifestation.

La fête est prévue le dimanche 8 septembre, à la Maison du Parc, à Pourcy. Un programme riche en animations et en expositions sera proposé par les associations locales et les communes.

Le matin, plusieurs randonnées pédestre-cyclotouristique-V.T.T., (organisées par la ligue régionale-comité départemental et associations) convergeront vers la Maison du Parc. De même, le marché de produits du terroir (gastronomie, artisanat d'art) rassemblera producteurs de la région et ceux du parc naturel régional voisin : celui de la Forêt d'Orient (Aube).

L'après-midi, vous pourrez découvrir les richesses des quatre secteurs du Parc Naturel Régional, à savoir la Montagne de Reims, la vallée de la Marne, le Chatillonnais et le Tardenois : le patrimoine vu par ses habitants au travers de peintures, de photographies, de cartes postales anciennes, de vidéos, d'outils anciens et actuels. L'activité viticole sera aussi présente ; de même, les confréries de Saint-Vincent exposeront leurs bâtons et bannières, et certains membres porteront pour l'occasion le costume traditionnel.

Les journaux communaux, les ouvrages sur les villages, seront également rassemblés pour le bonheur des amateurs. La Poste sera de la partie en ouvrant, à titre exceptionnel, un bureau poste "d'époque" et proposera un cachet postal spécial "XX^{ème} anniversaire".

Diverses animations seront également offertes par des associations locales (fanfares, chorales). Des spectacles animés par les habitants du Parc sous la direction de Bernard Namura présenteront les différents aspects du Parc Naturel Régional. Les enfants du Parc interpréteront la chanson créée par eux pour fêter l'évènement.

Différents rendez-vous seront proposés aux amateurs de randonnée (pédestre, cyclotouristique, V.T.T.), tout comme les bonnes tables du Parc Naturel Régional, et les lieux d'accueil (hôtellerie, gîte, ...).

Pour tous renseignements, contacter le Parc Naturel Régional au 26 59 44 44.

LES LOGES DE VIGNES

“Bien souvent, de loin, elles ressemblent à de petits cabanons de jardin, mais en observant de plus près tout n'est pas aussi simple. Plusieurs questions s'imposent aux visiteurs : leur utilité autrefois et aujourd'hui ? La mécanisation, qui a influencé l'évolution de l'habitat vigneron, a-t-elle eu un impact sur les loges ? C'est sur l'exemple de onze loges que nous essaierons de tirer des réponses à ces interrogations.

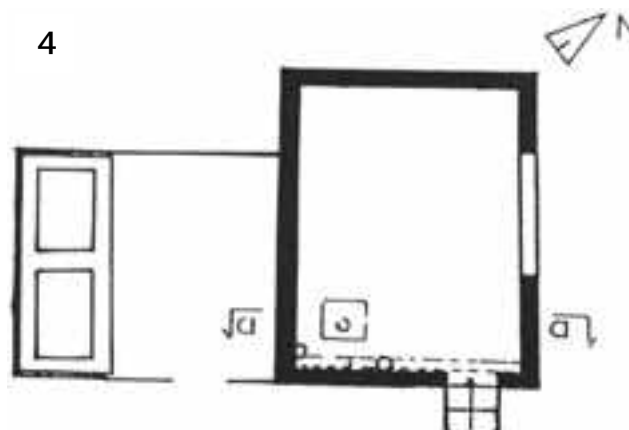
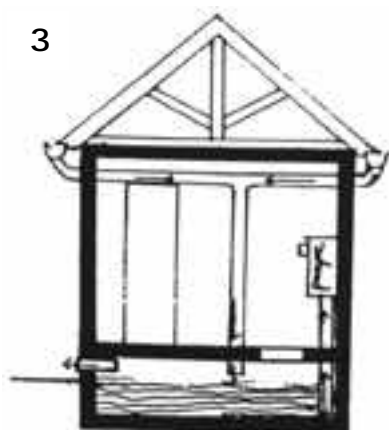
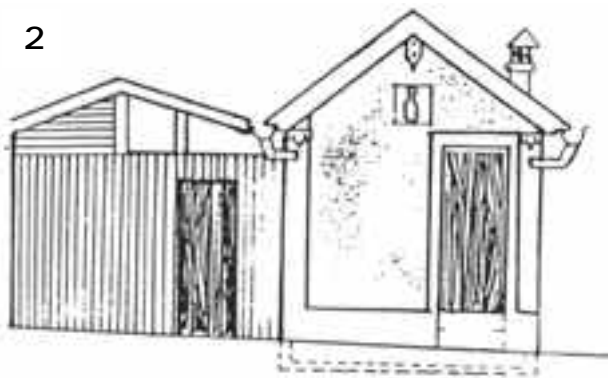
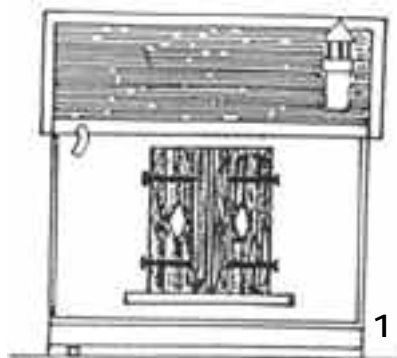
Les loges étudiées sont situées à Damery-Cumières (2), à Cumières-Dizy (2), à Hautvillers-Dizy (1), à Chouilly-Cramant (4), à Villers-Marmery (2). Sur onze loges, deux seulement sont manifestement inutilisées.

Les loges font partie du patrimoine vigneron. Autrefois, il se rendait à pied ou à cheval aux vignes pour toute la journée. La loge servait alors pour prendre le repas ou stocker le matériel (composé du hoyau, du croc à manche coudé et du rouale à manche droit), et mettre au frais la boisson en été.

Généralement, les loges étaient sommairement meublées, mais peu à peu beaucoup d'entre elles ont été visitées et il reste très peu de meubles d'origine. Dans l'une d'elles, encore ouverte, nous avons découvert un poêle, une table en bois, un meuble d'angle et une pompe à eau manuelle qui communique avec le réservoir d'eau situé sous la loge. Quelquefois, un espace dans la loge ou une annexe était réservé pour le cheval. Il arrive que ces loges possèdent un petit comble accessible mais inhabitable, dans lequel le vigneron entreposait son matériel ou le fourrage pour le cheval.

Pourquoi l'eau de pluie était-elle récupérée dans toutes les loges, grâce à un astucieux système relié à un réservoir souterrain ? Parce qu'elle était employée pour les traitements des vignes, qu'il n'y avait aucun moyen de transport depuis le village et qu'il fallait la payer !

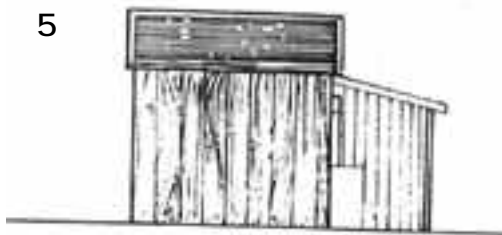
Les loges sont de tailles différentes (de 2 m² à 10 m² et plus) selon la richesse et la dimension de l'exploitation. Elles disposent de peu d'ouvertures : une ou deux fenêtres, une porte. Dans tous les cas étudiés, les portes n'ouvrent jamais vers le haut du coteau à cause des ruissellements. Souvent, la loge se trouve au milieu de la vigne du propriétaire et non pas en limite de propriété ; probablement pour limiter les déplacements.



LES LOGES DE VIGNES (suite et fin)

Que deviennent-elles aujourd'hui ?

Maintenant, les loges tendent à disparaître. La mécanisation en est la principale responsable, en effet les chevaux et le travail manuel ont été remplacés par les enjambeurs. Ceux-ci ont facilité les transports de charges. Les automobiles ont banalisé les déplacements. Dans la plupart des cas, les loges ne servent plus qu'à entreposer un peu de matériel désuet. Beaucoup ont disparu car elles n'étaient plus utilisées et de ce fait n'étaient plus entretenues. Quand la loge devenait une ruine, le propriétaire préférait l'abattre et replanter quelques pieds de vigne à la place !

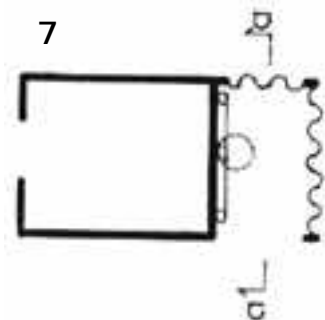


Les matériaux de construction interviennent dans la longévité des loges : la brique, la pierre, l'ardoise ou la tuile, préservent et témoignent généralement d'un vignoble riche (Côte des Blancs), alors que le bois, le carreau de terre présents dans les vignobles plus modestes sont plus sensibles aux intempéries. Les exploitations ont changé : le vigneron n'a plus un seul lopin de vigne mais de nombreuses parcelles éparpillées sur tout le territoire communal.



Pourquoi certaines loges ne disparaîtront jamais ? Pour des raisons pratiques, sentimentales ou de prestige : abris en cas d'orage, héritage et souvenir des parents qui les ont construites, image d'une tradition artisanale pour les Maisons de Champagne...

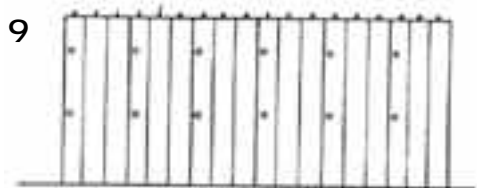
Il existe toutefois des constructions récentes, de 20 ou 30 ans, qui s'apparentent aux loges par leurs dimensions et leur aspect. Elles sont construites en parpaing et couvertes de tuiles ou entièrement en tôle. La porte s'est agrandie pour s'adapter au gros matériel. Le système des réservoirs d'eau est conservé.



COUPE aa

Tout au long de cette étude, nous avons constaté que la plupart des loges sont destinées à disparaître, car souvent inutiles. Seul le prestige des grandes exploitations ou l'attachement sentimental pourraient les préserver."

Rapport de stage réalisé par C. Lefevre et L. Morel. Ecole d'Architecture de Clermont-Fd. 1991.



Croquis 1 à 8 : loges à Villers-Marmery
Croquis 9 à 11 : loge à Cumières

IMAGE DU PASSÉ...



Si vous pensez reconnaître une personne sur cette image, contactez-nous. Merci

LE CALENDRIER

DIMANCHE 28 JUILLET

33^{ème} Rallye des pompiers de Villers-Marmery. Rendez-vous à 8h30 sur la place de la République pour le départ.

VENDREDI 2, SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 AOÛT

Fête patronale place de la Mairie et place de la République.
Animation assurée par les jeunes de fête.

SAMEDI 7 et DIMANCHE 8 SEPTEMBRE

Grande fête du Parc Régional de la Montagne de Reims :

- le 7 septembre à 17 h : cérémonie officielle du 20^{ème} anniversaire, en présence de M^{me} Corinne LEPAGE, Ministre de l'environnement, à VERZY.
- le 8 : Stands, animations, spectacles à la Maison du Parc à Pourcy.

DIMANCHE 8 SEPTEMBRE

Concours de boules organisé par les donneurs de sang, sur le terrain de la sucrerie, à Sillery.

EN BREF...

TRANSPORTS EN CAR



À la demande des personnes intéressées par les transports en autocar à destination de Reims ou de Châlons-en-Champagne, nous avons contacté les sociétés de transports locales. Nous vous invitons à venir à la mairie pour retirer tous les documents utiles (tableaux des horaires, tarifs).

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRES

Depuis le 1^{er} juin 96, Eric, Marie-Ange et Alexandre GAUTHIER sont heureux de vous accueillir au restaurant-bar-hôtel "LE SOLEIL D'OR" à VILLERS-MARMERY. Ils vous proposent une formule à 65 F qui est servie midi et soir, du lundi au vendredi. Le week-end, vous pouvez apprécier leur menu

gastronomique à 120 F (ce menu est aussi servi en semaine, sur réservation).

Leurs spécialités : la pièce de bœuf du boucher sauce aux moules, le pavé de saumon à l'oseille fraîche, le gratin de fruits rouges au sabayon de champagne ou encore leur fameux nougat glacé maison.

Ils sont à votre disposition pour vous préparer un repas de famille (communion, baptême), pour une soirée à thème, sans oublier le service traiteur ou les plats à emporter.

Pour tout renseignement ou pour réserver : appelez-les au **26 97 95 80**.

Pendant la fête patronale, un menu spécial à 59F vous attend, service compris !

